



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

Liberté
Égalité
Fraternité

Reçu le
- 7 AVR. 2025
HOUPPEVILLE

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité

Rouen, le - 1 AVR. 2025

Section « urbanisme et commande publique »

**Le préfet
de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

Affaire suivie par Laurent MAROCO
☎: 02 32 76 52 37
✉: pref-drcl-urbanisme@seine-maritime.gouv.fr

à

Madame la Maire de Houppeville

Par courrier du 11 mars 2025, vous m'avez saisi pour le retrait de l'inscription de biens classés au PLUI des biens appartenant à M. et Mme MERLOT situés au 392 rue du Plain Bosc à Houppeville au titre de l'article R. 621-59 du code du patrimoine.

Je tiens à vous préciser que cet article n'est pas applicable pour les biens en cause puisqu'il concerne uniquement la radiation des bâtiments inscrits au titre des monuments historiques.

En l'espèce, les biens de M. et Mme MERLOT ont été identifiés au plan local d'urbanisme de la métropole Rouen Normandie approuvé le 13 février 2020 sur la base de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme. Cet article précise que « le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur (...) ».

De plus, l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme relèvent de la compétence exclusive de la métropole Rouen Normandie, je ne suis donc pas compétent pour procéder au retrait de cette inscription.

Ainsi, je vous invite à prendre l'attache des services compétents de la métropole Rouen Normandie.

Par ailleurs, je vous rappelle que lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, une information générale à destination de la population via des affichages dans les mairies concernées et publications dans la presse est réalisée afin de permettre aux intéressés d'émettre leurs observations lors de l'enquête publique. Aucune notification individuelle n'est exigée par les textes.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information éventuel à ce sujet.

MAIRE	X
COMPTABILITÉ-RH	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
SERVICES TECHNIQUES	
POLICE MUNICIPALE	
SERVICE RESTAURATION	
ADJOINTS	OL
MARCHES PUBLICS	
CONSEIL MUNICIPAL	

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE